

Bruxelles, le 26 octobre 2021
(OR. en)

13088/21
COR 1
OJ CRP1 37

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

27 octobre 2021 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points sans débat (I)

Environnement

88. Déclarations et déclaration relative aux forêts à signer au nom de l'UE lors des événements qui se tiendront en marge de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26)

Approbation

Décision de recourir à la procédure écrite

 13197/21
13239/21
13249/21
13250/21
13251/21
13252/21
ENV

Santé

89. Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) - 9^e session de la conférence des parties (COP9) (format virtuel, du 8 au 13 novembre 2021)

- a) Positions communes et positions de l'UE (sauf pour le point 6.4 de l'ordre du jour)

Approbation

13021/1/21 **REV 1**
+ REV 1 ADD 1
SAN

- b) Position commune sur le point 6.4 de l'ordre du jour (fonds d'investissement)

Approbation

Décision de recourir à la procédure écrite

 13022/21
SAN



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)